

Conseil Consultatif Communal des Aînés Commune de Watermael-Boitsfort (CCCA)

Plan d'action 2022-2023

Le 12 mars 2022

Art. 21 du Règlement d'ordre intérieur (ROI) : « Le CCCA dresse un rapport de ses activités et un plan d'action qu'il transmet au Conseil Communal pour le 1er mars de l'année qui suit l'exercice écoulé ».

Pour que le plan d'action soit le plus pertinent possible, il doit correspondre aux missions du CCCA et notamment s'orienter sur « les besoins » (ROI Art. 2) et « les aspirations et les droits » (ROI Art. 3.3) des aînés.

Dans son Plan d'action précédent, le CCCA avait annoncé qu'il « mènerait une **enquête** auprès et avec la population aînée de Watermael-Boitsfort afin que celle-ci puisse exprimer ses souhaits et priorités et ainsi orienter l'action du CCCA ». Cet objectif a été initié et se poursuit, sous forme de **questionnaire**, dans le présent Plan d'action.

Le travail des Tables de paroles se poursuit, ainsi que l'organisation des conférences.

En attendant, le CCCA s'attellera aux activités et à la poursuite des résultats énoncés dans le tableau qui suit. Ils sont présentés par rapport aux missions du CCCA (cf. articles 2 et 3 du ROI) :

Missions – buts à poursuivre	Activités envisagées et résultats souhaités
<p>Art. 2 - Le CCCA a pour mission de débattre des enjeux communaux afin de fournir au Conseil communal ou au Collège des Bourgmestre et Échevins des recommandations pour développer des politiques qui tiennent compte des besoins des aînés.</p>	<p>Le CCCA continuera d'étudier au préalable les documents préparatoires aux Conseils communaux intéressant les aînés afin de pouvoir, le cas échéant, produire des avis pertinents en temps utile pour ces Conseils auxquels plusieurs membres effectifs assistent régulièrement.</p>
<p>Art. 3.1 - Examiner la situation des aînés tant du point de vue moral, matériel que culturel.</p>	<p>L'enquête, déjà évoquée en début de ce rapport, se modifie un peu et rencontrera les aînés et les acteurs de terrain via les Tables de paroles et un questionnaire.</p> <p>Une stratégie de communication en vue d'élargir notre approche du public « senior » est à l'étude : un questionnaire est en cours d'élaboration et sera distribué via le « 1170 ». De nouveaux moyens informatiques sont à l'étude</p>
<p>Art. 3.2 - Contribuer à la valorisation des aînés dans la société et tendre à leur intégration effective dans la vie</p>	<p>Une version digitale du « Guide des seniors de WB », au contenu régulièrement actualisé, sera disponible sur le site internet de la commune, sous la rubrique « Participation » ou plutôt, une nouvelle rubrique « Seniors » à créer pour une visibilité meilleure et plus explicite.</p>

communautaire.	Lien actuel : https://www.watermael-boitsfort.be/fr/participez/ccca
Art. 3.3 - Faire connaître les aspirations et les droits des aînés.	<p>Les résultats du questionnaire (voir plus haut Art. 3.1) seront discutés avec la population aînée de la commune afin de définir avec elle comment et avec quelles priorités leurs aspirations et droits peuvent être promus.</p> <p>La rubrique « La voix des seniors » du « 1170 » est systématiquement utilisée pour informer les aînés et les inviter à réagir, notamment en utilisant l'adresse électronique ainsi modifiée :</p> <p>ccca-gavs@wb1170.brussels ou le téléphone 02/674 74 71.</p> <p>Pour que les aînés puissent mieux suivre (et le cas échéant exprimer leurs avis et suggestions sur) les travaux du CCCA, les PV des réunions sont régulièrement disponibles sur les pages-francophone et néerlandophone- du site internet de la commune. Il en va de même pour les Plans d'action et Rapports d'activités.</p>
Art. 3.4 - Guider le Conseil communal sur les questions relatives aux politiques et programmes de la commune qui ont une incidence sur la vie des aînés.	<p>Voir Art. 2.</p> <p>Le nécessaire sera fait pour que les avis produits par le CCCA soient effectivement disponibles sur le site internet de la commune.</p> <p>Le CCCA produira plusieurs avis, en fonction des sujets apparaissant lors des Tables de paroles et du questionnaire</p>

<p>Art. 3.5 - Assurer un rôle fédérateur entre les activités, les initiatives et associations qui ont pour objet de répondre aux attentes spécifiques des aînés et éventuellement initier des activités et projets innovants</p>	<ul style="list-style-type: none"> -La mise à jour du « Guide des seniors de WB », version digitale, devrait y contribuer. -Organisation de conférences, avec les Echevinats de la Santé et/ou des Seniors. -Les cours d'informatique, organisés à l'EPN, sont à nouveau envisagés. Le CCCA s'investit dans la recherche d'informaticiens publics.
<p>Art. 3.6 - Evaluer l'efficacité des politiques et pratiques de la commune qui concernent particulièrement les aînés.</p>	<p>Cette question sera incluse dans le questionnaire. (voir plus haut Art. 3.1).</p>

Pour réaliser ce plan, le CCCA continuera sa **concertation** avec les nombreux acteurs œuvrant pour et avec les aînés que sont le Bourgmestre, les Échevinats, le CPAS, la Commission 3ème âge, la Commission sociale (Coupole), le personnel de la commune, les associations rayonnant sur Watermael-Boitsfort, les CCCA d'autres communes, la Coordination des Associations de Seniors (CAS), des experts du monde universitaire.

Le CCCA continuera à mener régulièrement une réflexion interne sur l'efficacité et la pertinence de son action. Cette réflexion portera notamment sur son statut et sur l'étendue de son mandat.

Ce plan a été produit par le Bureau et les membres effectifs et transmis au Conseil Les questions sont les bienvenues. Prière de les adresser à

ccca-gavs@wb1170.brussels